



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 30 MARS 2021

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue par visioconférence, le mardi 30 mars 2021 à 18 h 55. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
Mme Marie-Claude Forget, conseillère siège 6
M. Éric Tessier, conseiller siège 5

Sont absents

Mme Josée Beaudoin, conseillère siège

Est également présent

M. Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire du 30 mars 2021

01- OUVERTURE

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03- CASERNE – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

04- CONSTRUCTION YOURI DURAND INC. – RÉFECTION TOITURE CHALET DES LOISIRS

05- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.

01- OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

017RSE-0321

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

018RSE-0321



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

03- CASERNE – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 323RS-1220 autorisait monsieur Mathieu Robillard, directeur général à négocier de gré à gré suite à un appel d'offres non fructueux ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont pu être obtenues ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une génératrice pour la caserne est nécessaire pour se conformer au plan des mesures d'urgence ;

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'achat de la génératrice C50D6 incluant livraison et installation de Cummins au coût de 34 898,14 \$ plus taxes en lien avec la conformité au plan des mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- CONSTRUCTION YOURI DURAND INC. – RÉFECTION TOITURE CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour la réfection de la toiture complète du chalet des loisirs incluant les fermes de toit ;

CONSIDÉRANT QU' une portion de 25 000 \$ du Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec sera utilisé pour payer les travaux de réfection ;

019RSE-0321

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission de Construction Youri Durand inc. au coût de 48 780 \$ plus taxes pour la réfection de la toiture complète du Chalet des loisirs incluant les fermes de toit.
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente à cet effet avec Hydro-Québec tel que prévu dans la convention déjà signée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

05- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

020RSE-0321

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

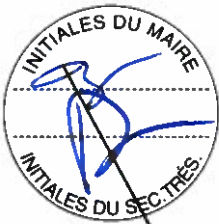
- Que l'assemblée soit levée à 18 h 59.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation